



Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le 
ID : 045-200005932-20190208-2019_9_150-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-150

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : EPFLi Foncier Cœur de France avis sur un projet d'acquisition à Ardon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLi Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLi Foncier Cœur de France n°43-
16 en date du 7 juin 2016,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune d'Ardon a souhaité faire intervenir l'EPFLi Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir,
porter et gérer le bien situé sur son territoire, cadastré AE 97 situé Domaine de l'Ardoux aux fins de réalisation
d'un projet d'extension du pôle de santé, d'implantation de services ou commerces de proximité.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS. Considérant que l'avis
de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Coeur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AE 97 situé Domaine de l'Ardoux aux fins de réalisation d'un projet d'extension du pôle de santé, d'implantation de services ou commerces de proximité.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune d'Ardon et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE